



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 24 février 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Monsieur Frédéric BRUSQ par Monsieur Ludovic BOUTTET
Madame Sandra MATHELIN par Monsieur Bruno PRADIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Convention de mise à disposition de professeurs de musique entre le GAMEC et la CCVAI

| |
|---|
| RF Sous-préfecture Roanne (Loire) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 042-244200614-20230302-DE2023_0203_03-DE |

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'École Musique et danse de la CCVAI mutualise une partie des cours de musique afin de proposer aux habitants une offre plus large.

Dans ce cadre, il est proposé que Le Groupement pour l'Action Musicale et Culturelle de la Côte Roannaise assure les cours de Violoncelle à raison de 0h30 par semaine.

L'école de musique et danse intercommunale de la CCVAI s'engage à régler l'intégralité de cette prestation pour un montant prévisionnel de 529,28€

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article premier : VALIDE cette proposition

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires à sa réalisation seront inscrits au budget

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 02 mars 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 08/03/23
et de la publication le : 08/03/23*

Le Président,



| |
|---|
| RF Sous-préfecture Roanne (Loire) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 042-244200614-20230302-DE2023_0203_03-DE |